

Décision

Générale

colonial

Décision n° 12-112-1906 nommant M. Vennat. sous-chef de bureaux de 1re classe, chef de 1er bureau du Secrétariat général, et M Lassaigue, Commis de 1re classe des Affaires Indigènes, chef de bureaux des Finances,

n° 12-112-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 février 1906

Numéro JO
n° 112 du 01/03/1906

Date du numéro
1 mars 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu L'arrêté local du 10 août 1900 organisant et fixant les attributions des Bureaux du Secrétaire Général : Vu le départ de M. Andonelli, Secrétaire Général par intérim. chef du premier bureau du Secrétariat Général, appelé à continuer ses services dans une autre colonie

Vu les nécessités du Services

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

M.Vennat, Sous-Chef de Bureau de première classe, est chargé du premier Bureau du Secrétariat Général. en remplacement de M. Autonelli appelé à continuer ses services dans une colonie. Art. 2, — M, Vennat sera chargé en outre des fonctions de Commissaire de l'inscrition Marilime et de Curateur aux liens successions vacantes), BH devra, en cette qualité, prêter le serment professionnel. Art. 3. — M. Lassaigue, Commis de première classe des Affaires Indigènes, est chargé du deuxième Bureau du Secrétariat Général, en remplacement de M. Vennat, Chargé du premier Bureau. Art. 4. La présente décision, qui aura son effet à compter du 26 février 1906 sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé :

ORMIERES